

**CIVESS**

Bâtiment administratif  
de la Pontaise  
Avenue des Casernes 2  
1014 Lausanne

**GRILLE D'EVALUATION**  
**OUTIL D'INSPECTION POUR LES ETABLISSEMENTS SOCIO-EDUCATIFS**

DOCUMENT INTERNE AU CIVESS

<b>ETABLISSEMENT</b>			
<b>GROUPES INSPECTES</b>			
<b>DATE INSPECTION</b>		<b>DATE INSPECTION PRECEDENTE</b>	
<b>TYPE DE MISSION</b>	<input type="checkbox"/> <b>HANDICAP MENTAL</b>  <input type="checkbox"/> <b>HANDICAP PHYSIQUE, POLYHANDICAP</b>	<b>NOMBRE DE PLACES AUTORISEES :</b>	<b>NBRE PLACES D'HEBERGEMENT:</b>
<b>INSPECTRICES/INSPECTEURS</b>			
<b>ASSOCIATION FAITIERE</b>	<input type="checkbox"/> <b>AVOP</b>		
<b>DIRECTEUR</b>		<b>RESPONSABLE DU SECTEUR SOCIO-EDUCATIF</b>	
<b>MEDECIN RESPONSABLE</b>		<b>RESPONSABLE DU SECTEUR SANTE</b>	
<b>PRESIDENT DU CONSEIL DE FONDATION / D'ASSOCIATION</b>		<b>CUISINIER/DIETETICIEN</b>	

**Norme 1 : La mission de l'ESE est fondée sur le concept d'autodétermination et exige le respect des droits et de la dignité des usager-ère-s**

<b>1.1</b>	<b>L'usager-ère a des droits, ils sont connus, respectés et exercés</b>	<input checked="" type="checkbox"/> <b>atteint</b>
		<input type="checkbox"/> <b>partiellement atteint</b>
		<input type="checkbox"/> <b>non atteint</b>
		<input type="checkbox"/> <b>non observé/non applicable</b>

- L'autodétermination de l'usager-ère est exercée
- L'usager-ère** est associé-e aux choix et orientations le-la concernant, et leur réalisation rendue possible
- Il-elle a accès à son dossier
- Il-elle choisit son médecin
- Il-elle a accès à ses revenus et aux informations liées à la gestion de ses ressources
- Il-elle a accès aux médias et aux divers moyens de communication
- Il-elle conserve sa liberté de pratique religieuse
- Il-elle est informé-e des modalités de recours possibles en interne et en externe contre une décision et/ou un acte de maltraitance

<b>1.2</b>	<b>L'estime personnelle est préservée</b>	<input checked="" type="checkbox"/> <b>atteint</b>
		<input type="checkbox"/> <b>partiellement atteint</b>
		<input type="checkbox"/> <b>non atteint</b>
		<input type="checkbox"/> <b>non observé/non applicable</b>

- L'apparence est soignée et l'image corporelle est valorisée et valorisante
- Le personnel** garantit la dignité et le respect de l'intimité notamment lors des soins d'hygiène
- Il encourage et respecte le choix des habits



FOR : N° 526	V : 2	Pro 3
Rédigé par	SBN/SCI	19.03.2019
Revue effectuée par	JPL	17.07.2019
Libération par	JPL	17.07.2019

1.3	<b>La sphère privée et identitaire est respectée</b>	<input checked="" type="checkbox"/> atteint <input type="checkbox"/> partiellement atteint <input type="checkbox"/> non atteint <input type="checkbox"/> non observé/non applicable
<input type="checkbox"/> L' <b>usager-ère</b> dispose de la clef de sa chambre, voire du groupe de vie <input type="checkbox"/> Il-elle est encouragé-e à aménager sa chambre avec du mobilier personnalisé et/ou des objets personnels <input type="checkbox"/> Il-elle peut recevoir ses visites d'une manière qui respecte l'intimité et les autres usagers  <input type="checkbox"/> <b>Le personnel</b> frappe à la porte de la chambre, et s'assure s'il peut entrer <input type="checkbox"/> Il ne pénètre pas dans la chambre hors de la présence de la personne sans l'en avoir informée		
1.4	<b>La vie affective et la sexualité sont reconnues</b>	<input checked="" type="checkbox"/> atteint <input type="checkbox"/> partiellement atteint <input type="checkbox"/> non atteint <input type="checkbox"/> non observé/non applicable
<input type="checkbox"/> L' <b>usager-ère</b> a la possibilité de faire part de ses besoins socio-affectifs <input type="checkbox"/> Il a la possibilité d'entretenir des liens affectifs <input type="checkbox"/> Il peut vivre sa sexualité au sein de l'ESE <input type="checkbox"/> Il peut vivre en couple  <input type="checkbox"/> <b>Le personnel</b> est encouragé à suivre des formations en lien avec le sujet		
1.5	<b>Les interactions sont constructives et les relations sont appropriées</b>	<input checked="" type="checkbox"/> atteint <input type="checkbox"/> partiellement atteint <input type="checkbox"/> non atteint <input type="checkbox"/> non observé/non applicable
<input type="checkbox"/> <b>Le personnel</b> adopte un vocabulaire respectueux, non infantilisant et sans familiarité. Il vousoie les usager-ère-s <input type="checkbox"/> Il apporte une attention et une réponse adaptée à tous messages verbaux comme non verbaux <input type="checkbox"/> Il utilise les moyens de communication adaptés aux ressources de l'usager-ère <input type="checkbox"/> Il informe les usager-ère-s de ce qui se passe ou va se passer <input type="checkbox"/> Il tient compte des possibilités de l'usager-ère, qu'il encourage à agir et à s'exprimer lui-même		
1.6	<b>Les directives cantonales « Etablissement spécialisé et mesures de contrainte » sont respectées</b>	<input checked="" type="checkbox"/> atteint <input type="checkbox"/> partiellement atteint <input type="checkbox"/> non atteint <input type="checkbox"/> non observé/non applicable
<input type="checkbox"/> Il n'y a pas de mesure de contrainte <input type="checkbox"/> Les mesures de contrainte sont annoncées au Comité de révision (CoRev) <input type="checkbox"/> Les modalités de mesures de contrainte correspondent à ce qui est annoncé au CoRev <input type="checkbox"/> L'équipe mobile de la SPDM (Section de psychiatrie du développement mental) intervient dans l'établissement pour suivre chaque situation où une mesure de contrainte est appliquée pour un usager. <input type="checkbox"/> Les directives cantonales « Etablissement spécialisé et mesures de contrainte » sont connues du personnel		

**Norme 2 : Les prestations socio-éducatives dispensées répondent aux ressources, aux besoins et aux désirs de l'utilisateur et visent l'intégration sociale**

<b>2.1</b>	<b>L'accompagnement est adapté aux ressources, aux besoins et aux désirs de l'utilisateur</b>	<input type="checkbox"/> atteint <input type="checkbox"/> partiellement atteint <input type="checkbox"/> non atteint <input type="checkbox"/> non observé/non applicable
<input type="checkbox"/> Les prestations socio-éducatives répondent aux besoins des usager-ère-s  Dans l'accompagnement, sont mis en place <input type="checkbox"/> des supports à la communication <input type="checkbox"/> des outils permettant la structuration du temps et/ou de l'espace <input type="checkbox"/> des modules spécifiques pour la formation continue <input type="checkbox"/> un environnement adapté, aménagé et sécurisé. Les moyens auxiliaires sont entretenus  <input type="checkbox"/> L'accompagnement offert aux usager-ère-s avec TSA se réfère aux bonnes pratiques préconisées dans la littérature scientifique		
<b>2.2</b>	<b>L'intégration sociale et l'autonomie sont encouragées</b>	<input type="checkbox"/> atteint <input type="checkbox"/> partiellement atteint <input type="checkbox"/> non atteint <input type="checkbox"/> non observé/non applicable
<input type="checkbox"/> Des modalités alternatives à la vie en institution sont envisagées  <input type="checkbox"/> L' <b>usager-ère</b> est informé-e sur les activités offertes par des organisations extérieures et sa participation sociale est facilitée <input type="checkbox"/> Il-elle est informé-e des ressources existantes (Transport Handicap, bénévoles, Croix-Rouge, etc.) dans la communauté  <input type="checkbox"/> <b>Le personnel</b> développe des stratégies favorisant l'autonomie de l'utilisateur <input type="checkbox"/> Il soutient l'utilisateur dans l'apprentissage des habiletés-sociales		
<b>2.3</b>	<b>Des activités socialisantes ou productives, de développement personnel et de loisirs sont proposées. Elles s'inscrivent dans un projet individualisé</b>	<input type="checkbox"/> atteint <input type="checkbox"/> partiellement atteint <input type="checkbox"/> non atteint <input type="checkbox"/> non observé/non applicable
<input type="checkbox"/> Toutes les activités et les tâches proposées sont facultatives <input type="checkbox"/> Des activités de développement personnel et de loisirs sont proposées <input type="checkbox"/> Les activités proposées correspondent aux besoins et aux désirs des usager-ère-s <input type="checkbox"/> Les activités se déroulent aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'établissement <input type="checkbox"/> Les tâches communautaires à accomplir par l'utilisateur doivent avoir un lien avec son projet  <input type="checkbox"/> L' <b>usager-ère</b> a la possibilité d'aller en vacances		

### Norme 3 : La sécurité et l'accès à des soins de qualité sont assurés

3.1	<b>Des prestations de soins sont assurées</b>	<input type="checkbox"/> atteint <input type="checkbox"/> partiellement atteint <input type="checkbox"/> non atteint <input type="checkbox"/> non observé/non applicable
<p><input type="checkbox"/> L'<b>usager-ère</b> bénéficie d'un contrôle médical au minimum une fois par année chez son médecin généraliste</p> <p><input type="checkbox"/> Il-elle a accès à des consultations par des médecins spécialistes (orthopédiste, gynécologue, ophtalmologue, psychiatre, neurologue, etc.)</p> <p><input type="checkbox"/> Les traitements adaptatifs et rééducatifs qui en découlent sont assurés (ergothérapie, physiothérapie, etc.)</p> <p><input type="checkbox"/> Il-elle bénéficie d'un contrôle annuel chez le dentiste et/ou chez l'hygiéniste dentaire</p> <p><input type="checkbox"/> Il-elle bénéficie d'un suivi pondéral</p> <p><b>Le personnel</b> identifie et répond aux :</p> <p><input type="checkbox"/> Besoins en termes de soins des usager-ère-s (hygiène, diabète, soins de bouche, prévention des escarres, etc.)</p> <p><input type="checkbox"/> Besoins hydriques</p> <p><input type="checkbox"/> Aux besoins nutritionnels (dénutrition et/ou de prise de poids excessif)</p>		
3.2	<b>La gestion des médicaments est conforme aux normes professionnelles (art. 117 LSP)</b>	<input type="checkbox"/> atteint <input type="checkbox"/> partiellement atteint <input type="checkbox"/> non atteint <input type="checkbox"/> non observé/non applicable
<p><input type="checkbox"/> L'<b>usager-ère</b> et/ou son représentant légal ou thérapeutique sont informé-e-s de leur traitement et des effets secondaires éventuels</p> <p><input type="checkbox"/> Il-elle est renseigné-e sur les risques encourus en cas de refus de traitement et peut demander un second avis médical</p> <p><input type="checkbox"/> La pharmacie est sécurisée conformément aux dispositions légales (y compris pour les stupéfiants)</p> <p><input type="checkbox"/> Une formation est dispensée au personnel non qualifié pour la distribution des médicaments sous délégation</p> <p><input type="checkbox"/> La distribution de médicaments et la supervision de la prise de médicaments sont assurés par du personnel habilité à le faire</p> <p><input type="checkbox"/> Les médicaments sont préparés sur la base de prescription médicale datée et signée</p> <p><input type="checkbox"/> Les règles d'utilisation et de surveillance des réserves sont définies et appliquées, ainsi que l'évaluation de leur efficacité</p>		
3.3	<b>Les soins palliatifs et la gestion de la douleur sont conformes aux bonnes pratiques</b>	<input type="checkbox"/> atteint <input type="checkbox"/> partiellement atteint <input type="checkbox"/> non atteint <input type="checkbox"/> non observé/non applicable
<p><input type="checkbox"/> La piste de la douleur est envisagée lors de tout changement de signes observables et lors de toute modification de comportement</p> <p><input type="checkbox"/> Une grille d'évaluation de la douleur adaptée à l'état de conscience de l'usager-ère est utilisée pour dépister la douleur et la souffrance, et évaluer l'efficacité du traitement</p> <p><input type="checkbox"/> Des mesures palliatives sont introduites lorsqu'elles sont indiquées</p> <p><input type="checkbox"/> Les équipes mobiles de soins palliatifs interviennent dans les situations le nécessitant</p> <p><input type="checkbox"/> Les directives anticipées sont recueillies et annoncées au médecin et aux proches. Si nécessaire, un représentant thérapeutique dans le domaine médical est désigné</p>		

<b>3.4</b>	<b>Des mesures en matière de promotion de la santé et de prévention sont mises en place</b>	<input checked="" type="checkbox"/> atteint <input type="checkbox"/> partiellement atteint <input type="checkbox"/> non atteint <input type="checkbox"/> non observé/non applicable
<input type="checkbox"/> <b>L'utilisateur</b> est encouragé à pratiquer une activité physique régulière <input type="checkbox"/> Il-elle est informé-e des moyens de contraception, de protection, de prévention des IST, de l'existence du planning familial  <input type="checkbox"/> Les menus sont analysés annuellement par un-e diététicien-ne et ses recommandations sont appliquées <input type="checkbox"/> Les mesures de promotion de la santé et de prévention (vaccination, dépistages précoces) sont dispensées dans les tranches d'âge et selon les critères de risques reconnus		
<b>3.5</b>	<b>L'organisation des repas correspond aux normes hôtelières et prend en compte les goûts individuels</b>	<input checked="" type="checkbox"/> atteint <input type="checkbox"/> partiellement atteint <input type="checkbox"/> non atteint <input type="checkbox"/> non observé/non applicable
<input type="checkbox"/> <b>Le personnel</b> (y compris la cuisine) dispose des données concernant les goûts et habitudes alimentaires (préférences, aversions, habitudes de consommation) <input type="checkbox"/> Il propose des repas mixés ou lissés de qualité avec une présentation soignée <input type="checkbox"/> Il adapte son aide aux repas en fonction des capacités de l'utilisateur  <input type="checkbox"/> <b>L'utilisateur</b> dispose d'ustensiles et de vaisselle adaptés  <input type="checkbox"/> Les locaux sont accueillants et adaptés à la prise des repas <input type="checkbox"/> Les heures de repas sont similaires aux coutumes habituelles et l'accent est mis sur la convivialité		

**Norme 4 : Des lignes directrices et des concepts sont définis et appliqués.  
Le dossier retrace la réalisation et l'évaluation du projet individualisé**

<b>4.1</b>	<b>Pour chaque usager-ère, un projet individualisé est établi en interdisciplinarité. Il comprend un planning d'activités adapté à ses besoins, à ses capacités et à ses ressources</b>	<input checked="" type="checkbox"/> atteint <input type="checkbox"/> partiellement atteint <input type="checkbox"/> non atteint <input type="checkbox"/> non observé/non applicable
<input type="checkbox"/> Un bilan/évaluation des ressources et des besoins de l'usager-ère est réalisé <input type="checkbox"/> Un projet individualisé décrit les objectifs visés, les moyens de mise en œuvre et des indicateurs d'évaluation <input type="checkbox"/> Les besoins, les souhaits, les capacités, les ressources et les limites de l'usager-ère sont identifiés et respectés  <input type="checkbox"/> L'usager-ère et/ou son représentant légal contribuent à l'élaboration de son projet individualisé <input type="checkbox"/> L'évolution de l'usager-ère, le projet et les objectifs sont évalués et actualisés régulièrement au cours de l'année <input type="checkbox"/> Au minimum une fois par année, une évaluation est faite en interdisciplinarité avec les intervenants concernés, les représentants légaux et le réseau  <input type="checkbox"/> Un planning d'activités est établi en respectant un équilibre entre temps individuels/collectifs, temps de travail et de loisirs/activités de développement personnel		
<b>4.2</b>	<b>Les mesures d'entrave à la liberté et à la mobilité, les restrictions individuelles et/ou collectives sont protocolées</b>	<input checked="" type="checkbox"/> atteint <input type="checkbox"/> partiellement atteint <input type="checkbox"/> non atteint <input type="checkbox"/> non observé/non applicable
<input type="checkbox"/> Les mesures d'entraves à la liberté et à la mobilité sont protocolées et des alternatives doivent être recherchées <input type="checkbox"/> Les restrictions individuelles ou collectives sont documentées et des alternatives doivent être recherchées <input type="checkbox"/> Les cadres socio-éducatifs ou thérapeutiques sont détaillés et explicitent les conséquences prévues en cas de non respect  <input type="checkbox"/> Toutes <b>les mesures</b> sont évaluées au minimum une fois par année <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Elles ne revêtent pas de caractère punitif</li> <li><input type="checkbox"/> Elles ne portent pas sur les besoins fondamentaux</li> <li><input type="checkbox"/> Elles ne sont pas mises en place pour des motifs organisationnels</li> <li><input type="checkbox"/> Elles sont établies en collaboration avec l'usager-ère, le représentant légal et/ou le représentant thérapeutique</li> </ul>		
<b>4.3</b>	<b>Les protocoles de prévention et gestion de la violence et des comportements suicidaires ou la démarche institutionnelle sont appliqués de manière conforme</b>	<input type="checkbox"/> atteint <input type="checkbox"/> partiellement atteint <input type="checkbox"/> non atteint <input type="checkbox"/> non observé/non applicable
<input type="checkbox"/> Des procédures dans le domaine de la prévention et la gestion de la violence sont élaborées et appliquées tant pour les usager-ère-s que pour les collaborateur-trice-s <input type="checkbox"/> Les risques de comportement violent sont identifiés et des mesures sont prises pour les prévenir (échelle de sévérité du comportement, plan de crise conjoint) <input type="checkbox"/> Les risques suicidaires sont identifiés par le biais de mesures d'évaluation  <input type="checkbox"/> <b>Le personnel</b> confronté aux situations de violence est formé à une approche reconnue permettant d'intervenir de façon adéquate, protégée et sécurisante		

**Norme 5 : Les prestations sont délivrées par du personnel ayant les compétences requises**

<b>5.1</b>	<b>La formation du personnel d'accompagnement est conforme aux recommandations</b>	<input type="checkbox"/> atteint <input type="checkbox"/> partiellement atteint <input type="checkbox"/> non atteint <input type="checkbox"/> non observé/non applicable
<input type="checkbox"/> Le niveau de formation du personnel d'accompagnement correspond aux recommandations en vigueur <input type="checkbox"/> Niveau de formation tertiaire : 50% au minimum <input type="checkbox"/> Personnel non formé : 20% au maximum  <input type="checkbox"/> L'organisation des horaires garantit la présence de personnel formé sur la journée, y compris le week-end <input type="checkbox"/> Le personnel de jour et de nuit qui réalise des actes médicaux techniques délégués est habilité à le faire		
<b>5.2</b>	<b>Le personnel suit des perfectionnements inhérents aux problématiques des usager-ère- s</b>	<input type="checkbox"/> atteint <input type="checkbox"/> partiellement atteint <input type="checkbox"/> non atteint <input type="checkbox"/> non observé/non applicable
<input type="checkbox"/> Le personnel de jour et de nuit suit des perfectionnements inhérents aux problématiques rencontrées <input type="checkbox"/> Les formations sont également suivies hors de la structure auprès d'organismes compétents <input type="checkbox"/> Des ressources sont mobilisables à l'interne et à l'externe en cas de situation de crise		